

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** Apexa Gel combustible
 - **UFI-Code:** NM00-Q0NC-T00E-FHA0
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Gel combustible
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**

Bartscher GmbH
Franz-Kleine-Str. 28
D-33154 Salzkotten
Allemagne
www.bartscher.de
- **Service chargé des renseignements :**

Tel: +49(0)5258-971-0
Fax: +49(0)5258-971-120
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Giftnotruf Berlin
Tel. +49 (0)30 30686 700
Consulation en langue allemande et en anglaise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H228 Matière solide inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart des flammes nues. - Ne pas fumer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Gel combustible contenant du éthanol, quel est solidifié par un agent gélifiant.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43-0372	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	50 - 100%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Reg.nr.: 01-2119433307-44-X	méthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT SE 1, H370	≥ 0,1 - < 2,5%

- **Indications complémentaires :**
Toutes les ingrédients sont enregistrés dans le cadre du règlement REACH.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné.
Rincer à l'eau chaude
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.
Recourir à un traitement médical
- **après ingestion :**
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloignées les sources d'incendie
Veiller à une aération suffisante
Éviter le contact avec le produit.
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber la matière avec un absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et collectez la dans les récipients destinés au traitement des déchets selon les dispositions locales.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Stocker à distance des sources d'ignition ou de feu ouvert.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Tenir les réservoirs très fermés.
Assurer une aération suffisante.
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Tenir éloigné de matières très acides ou alcalines et d'agents oxydants.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
 VME: valeur limite de moyenne d'exposition
 VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

64-17-5 éthanol	
VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
67-56-1 méthanol	
VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - Forme :** gel
 - Couleur :** divers, selon l'encrage
 - Odeur :** genre alcool

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

(suite de la page 4)

· Modification d'état	
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	79 °C
· Point d'éclair :	16 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Facilement inflammable.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion :	
· inférieure :	3,3 Vol %
· supérieure :	19 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa
· Densité à 25 °C:	0,84 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	dispersable
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	
· VOC Suisse	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Le contact fréquent et permanent du produit avec la peau peut causer des irritations de la peau.
- **des yeux :**
Irritant en cas de contact direct.
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

(suite de la page 5)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Le produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **VPVB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Ne mettez que des emballages complètement vidés au tri sélectif.
Laisser flamber les récipients complètement vides et les donner conforme les règlements communaux au collecte des matières recyclables.

· Catalogue européen des déchets

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Des recipients vides sont à apporter à la valorisation des ferrailles ou au reconditionnement. Des emballages métalliques et plastiques non vidés réglementairement sont des déchets dangereux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1325
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Flammable solids, organic, n.o.s. (Ethanol)
· ADR	1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE))
· IMDG	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))
· IATA	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (ETHANOL)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
	
· Class	4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.
· Label	4.1
· ADR	
	
· Classe	4.1 (F1) Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.
· Étiquette	4.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.
· Label	4.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

(suite de la page 7)

· Indice Kemler :	40
· No EMS :	F-A,S-G
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 4.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** méthanol
- **RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 40
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
- Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2018

Numéro de version 5

Révision: 29.03.2018

Nom du produit Apexa Gel combustible

(suite de la page 8)

Service établissant la fiche technique :

Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR